



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES BOUCHES DU RHÔNE DE BASKETBALL LA CIOTAT

LE SAMEDI 17 JUIN 2023

The poster features a grey, textured background with a large orange basketball in the bottom right corner. At the top left is the logo for 'La Ciotat Sport BASKET'. At the top right is the logo for 'BOUCHES-DU-RHÔNE BASKET BALL' and 'COMITÉ DÉPARTEMENTAL FFBB'. The main text is centered and reads: 'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES BOUCHES DU RHÔNE', 'SAMEDI 17 JUIN 2023', 'A 13H15 LA CIOTAT', and 'SALLE PAUL ELUARD AVENUE JULES FERRY LA CIOTAT'. At the bottom left, it says 'Partenaire principal' above the logo for 'DÉPARTEMENT BOUCHES DU-RHÔNE'.

ORDRE DU JOUR

- Accueil, émargement et Vérification pouvoir et qualification
- Allocution de bienvenue de la Présidente + Présentation des Invités
- Rapport du Président de la commission électorale Monsieur Laurent Fasano
- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Validation des statuts et du règlement Intérieur
- Ouverture de l'Assemblée Générale Elective
- Rapport Moral : bilan
- Élection des membres du comité Directeur
- Élection des délégués
- Rapport financier 2022-2023
- Rapport des Vérificateurs aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice (saison 2022-2023)
- Présentation du budget prévisionnel pour le prochain exercice (Saison 2023-2024) et règlement financier.
- Vote du Règlement financier 2023-2024
- Nomination des Vérificateurs aux comptes
- Intervention du Président de la Ligue Paca

Focus incivilités

- Remise des récompenses
- Conclusion de la Présidente
- Apéritif d'honneur

➤ **Prise de parole de la Présidente, Frédérique Prud'homme :**

Présentation des invités par la Présidente

- ✓ Monsieur l'adjoint aux sports Monsieur Richard MOLINES
- ✓ Monsieur Laurent Fasano, président de La Ciotat Basket club
- ✓ Monsieur Jean Pierre Bruyère, Président de la Ligue Sud Basket Ball

Remise d'un souvenir de notre Assemblée à Monsieur l'élu aux sports, Monsieur MOLINES, au Président du club hôte ainsi qu'à Monsieur Jean Pierre Bruyère (Ligue Sud Basket ball)

➤ **Prise de parole du Président de la commission électorale, Laurent Fasano**

Le Président de la Commission d'Accueil et de contrôle, Laurent Fasano, chargé de la vérification des « pouvoirs » à l'Assemblée Générale transmet les résultats suivants à la Présidente :

Pour la saison 2022-2023 :

- ✓ 48 Clubs présents sur 68 clubs décomptés
- ✓ 7 Hors associations présents sur 15 décomptés

pour un total de 10038 voix

Le quorum exigible est égal à $12392 : 2 + 1 = 6197$ voix

Le quorum est atteint avec **10038** voix

L'Assemblée Générale peut délibérer.

Le procès-verbal est annexé au présent compte- rendu. (Annexe 1)

➤ **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Prise de parole d'Isabelle Gérard, secrétaire générale, qui précise les modifications statutaires et les modifications apportées au règlement intérieur du comité des Bouches du Rhône de basket ball.

Mise au vote :

Validation à l'unanimité des statuts et du Règlement intérieur.

➤ Présentation du Rapport Moral par la Présidente

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons sur cette partie OUEST de notre territoire pour clôturer ensemble une saison PLEINE, INTENSE mais cependant DEROUTANTE.

Vous avez pu prendre connaissance de mon rapport en amont de notre RV aussi je ne me contenterai pas de le relire devant vous.

Je reviens juste sur quelques points :

1) Tout d'abord l'arrivée plus que massive de nouveaux licenciés qui confirme la tendance nationale ; **mais** dans le même temps, le constat que vous avez été nombreux à refuser des licenciés par manque de créneaux, d'encadrement sportif et/ou de bénévoles.

Je tenais à vous féliciter aujourd'hui de l'énorme travail fourni par vos structures afin de faire au mieux pour que chaque nouvel adhérent puisse trouver une place, celle qu'il souhaite, qu'il ait du potentiel ou non, qu'il vienne pour la compétition ou pour le loisir.

Notre société est en pleine mutation, les attentes du public en matière de pratique sportive également, et nous devons comprendre qu'il faut nous y adapter.

2) Notre ADN c'est le 5x5...

Cependant, notre pratique de référence, doit accepter que son petit frère, le 3x3, prenne une place dans nos offres de pratique :

- Soit comme tremplin pour un apprentissage progressif de l'activité puis une insertion dans la compétition 5x5
- Soit comme activité à part entière, en s'appropriant les codes et l'esprit du 3x3, ses propres valeurs et bien sûr, ses idoles inspirantes...

Nos équipes de France, celles de la Famille Basket (5x5 ou 3x3), Seniors ou jeunes, féminines ou masculines ne cessent de briller. Il est de notre devoir de véhiculer auprès de nos jeunes leurs parcours, leurs succès afin de leur présenter une autre facette du haut niveau, une alternative à la toute puissante NBA qui ne nous diffuse souvent que les meilleurs moments de ses matchs (HIGHLIGHTS)...

- L'Etat (ANS) et notre fédération ont mis des moyens en place pour que des espaces extérieurs soient aménagés ou rénovés pour offrir d'avantage d'espaces aux pratiques libres, mais aussi aux associations qui souhaitent y développer de nouveaux RV pour leurs adhérents.

Sur notre territoire, vous êtes qq 1 à déjà en bénéficiant ; la ville de Rognac inaugure le sien très bientôt, Le plan PLAYGROUND Marseillais est en route (1^{ère} inauguration en septembre).

MERCI à Robert qui depuis des mois fait, entre autre, un travail de fourmi pour que ce projet avance.

MERCI à la Ligue pour le soutien de nos clubs concernés et son accompagnement.

Notre ADN c'est la Compétition...

Cependant nous devons redoubler de vigilance pour ne pas tomber dans ses travers et préserver :

- LE RESPECT DES VALEURS de NOTRE SPORT
- LE RESPECT DES REGLES ADMINISTRATIVES et STRUCTURELLES pour éviter l'anarchie et les comportements déviants.
- DES VALEURS CITOYENNES car nous avons un devoir d'éducation auprès de notre jeunesse, mais également d'affirmation auprès des adultes qui les accompagnent de ces-dites valeurs.

MAIS J'y reviendrai un peu plus tard lors du focus consacré aux incivilités...

3)Le rapport d'activité vous a relaté l'étendue des projets qui ont été développés cette saison.

A ce propos, je souhaite remercier chaleureusement tous ceux qui, parmi vous, ont accueilli dans leurs structures une de nos opérations.

Rien ne peut se faire sans votre aide et votre soutien !

4)Nos clubs en Championnats de France...

5)Pour conclure, j'adresse mes sincères remerciements :

- Au Club de La Ciotat pour son accueil
- A l'ensemble des membres du Comité Directeur pour les sessions de travail constructives et animées
- Aux élus du Bureau qui, cette saison, ont été particulièrement exposés et sollicités par de nombreux sujets « novateurs ». Merci pour ces bons moments de travail et de démocratie associative.
- A tous les salariés du comité qui sont au cœur de l'action, de la relation avec les clubs et avec les élus. Ils permettent à notre structure de rayonner sur de nombreux fronts

Adoption du rapport moral à l'unanimité

➤ **Élections des membres du Comité directeur mandature 2020-2024, pour la saison 23-24**

28 membres élus pour 34 postes.

Un appel à candidature a eu lieu pour compléter le nombre de poste à pourvoir.

55 clubs + 7 HA pour 10038 voix participent au vote :

Liste des candidats

Gaëtan DEBAUDRINGHIEN

Michele WORMES

Les résultats :

Gaëtan DEBAUDRINGHIEN : 9305 voix

Michele WORMES : 8397 voix

Un médecin licencié : poste non pourvu (pas de candidat médecin)

Et 3 postes restent non pourvus

Tous les membres sont élus au 1^{er} tour.

➤ **Élections des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale**

Il est rappelé que les clubs dont une équipe Senior évolue en championnat de France ne participent pas réglementairement aux votes.

3 candidats :

Isabelle Gérard, François Hutin, Nadine Jaubert

41 clubs et 7 H.A. pour 7480 voix (PV en annexe)

Quorum exigé : 4560 voix

3 postes à pourvoir :

Sont élus :

Isabelle Gérard : 7171 voix

François Hutin : 5191 voix

Nadine Jaubert : 4615 voix

➤ **Prise de parole de Jean Pierre Bruyère, Président de la ligue PACA**

➤ **Rapport financier**

Prise de parole de François Hutin, trésorier général, qui présente les différents documents financiers.

- ✓ Exécution du budget 2022-2023 : le rapport financier est adopté à l'unanimité
- ✓ Rapport des vérificateurs aux comptes, Guy Seguin et Céline Lopez :
Le rapport aux comptes est approuvé

- ✓ Présentation du budget prévisionnel 2023-2024 :
Adoption à l'unanimité
- ✓ Présentation du règlement financier 2023-2024 :
Adoption à l'unanimité

- ✓ Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2023-2024 :
Céline Lopez et Guy Seguin sont validés dans cette mission à l'unanimité.

Saison 2022 – 2023

RAPPORT FINANCIER

Introduction :

Ce dossier financier qui vous a été envoyé par mail comprend, outre les pièces réglementaires certifiées par notre expert-comptable conseil, le présent rapport financier avec ses deux parties, exécution du budget 2022-2023 et le budget prévisionnel 2023-2024 et enfin le règlement financier 2023-2024.

Exécution du Budget 2022 - 2023

Les pièces comptables jointes détaillent l'exécution de ce budget, je vous en cite les données les plus importantes.

- ***Notre compte de résultat qui est le rapprochement entre nos dépenses et nos recettes est, cette année positif pour un montant de 1767 € (La saison précédente positive de 3120 €).***
- ***Les charges se montent à 843 353 € en hausse de 28.01 % (+ 184 533 €)***
- ***Les produits se montent à 845 120 € en hausse de 27.67 % (+ 183 180 €)***

De nouvelles charges sont apparues correspondant aux pratiques non compétitives que nous devons développer afin de pouvoir prétendre aux subventions de l'ANS.

Ce résultat est positif mais en diminution par rapport à la saison dernière ce qui est inquiétant car la progression historique du nombre de licenciés a généré une augmentation de nos produits d'un montant de 55 975 € sans impacter de manière significative nos charges de fonctionnement.

Si le nombre de licenciés de la prochaine saison ne se maintient pas et que, dans le scénario le plus pessimiste, revient au niveau de la saison précédent nous pourrions avoir alors toute chose égale par ailleurs un déficit d'environ 50 000 €.

Il est aussi indispensable pour le Comité d'avoir une avance en trésorerie correspondant à environ la moitié de notre budget comme fonds de roulement afin de pouvoir payer le premier acompte des licences à la Ligue d'environ 87 000 € avant que les clubs nous aient payé leurs premiers acomptes et de pouvoir faire face à toutes autre charges imprévues...

Le résultat déficitaire de 45 001 € de la saison 2020 / 2021 qui a résulté de la volonté du Comité Directeur d'aider les clubs à traverser la période difficile liée à la pandémie (remboursement aux clubs des engagements, aides aux clubs votées par le Comité Directeur ainsi que l'achat de matériels qui ont été mis à disposition des clubs pour un montant total d'environ 60 000 €), a déjà amoindri notre trésorerie.

Le Comité Directeur a donc décidé afin de préserver la santé financière du Comité, d'augmenter notre part du socle des licences de 2.50 €, et d'uniformisé notre part sur les extensions.

Ce qui permettra au Comité de ne pas être en danger financièrement la saison prochaine et d'avoir, si le niveau du nombre de licenciés ne diminue pas trop, un budget supplémentaire afin de développer nos activités.

Il est aussi bon à savoir qu'à compter de la rentrée prochaine, le dispositif de la carte Collégien de Provence évolue avec une nouvelle carte à destination des jeunes.

Cette nouvelle carte s'inscrit dans la continuité de la carte Collégien de Provence pour les collégiens avec une somme allouée de 150 euros et deux portemonnaies inchangés pour cette tranche d'âge.

Néanmoins, le dispositif prend de l'ampleur et s'ouvrira désormais aux jeunes non collégiens, âgés de 16 à 25 ans afin qu'eux aussi puissent bénéficier d'avantages sous forme de bons plans (pas de portemonnaies pour ce public).

Le Comité devra malgré ces augmentations faire preuve d'encore plus de rigueur financière afin de limiter les pertes.

Comme l'année dernière, je tiens à remercier Sandrine GUIDONE pour sa rigueur et son professionnalisme.

Budget Prévisionnel 2023-2024

Le montant total du budget est porté à 800 000 €.

Charges	
<i>Licences mutations ré-affiliations</i>	440 000 €
<i>Achats matériels</i>	50 000 €
<i>Fonctionnement, déplacements et autres frais...</i>	83 000 €
<i>Impôts et taxes</i>	5 000 €
<i>Salaires et charges</i>	180 000 €
<i>Dotation aux amortiss. et provisions</i>	27 000 €
<i>Subventions, aides et autres charges</i>	15 000 €
Total des charges	800 000 €
Produits	
<i>Licences, mutations, licences T...</i>	665 000 €
<i>Subvention CNDS</i>	18 000 €
<i>Subventions Fonctionnement Conseil Dept 13</i>	25 000 €
<i>Autres produits (engagements, ré-affiliation, etc.)</i>	92 000 €
Total des produits	800 000 €

Le règlement financier 2023-2024

Il a été construit afin d'équilibrer les comptes de la saison 2023/2024 tout en préservant ceux des clubs.

**HUTIN François
Trésorier Général**

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL

1686 CHEMIN DE SAUVECANNE

13320 BOUC BEL AIR

COMPTES ANNUELS du 01/05/2022 au 30/04/2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 10

AUDITEUR SAS
148 TRAVERSE DE LA MARTINE
PARC DE LA VERRERIE
13011 MARSEILLE
04 91 23 01 23



Philippe ARNAUD
Philippe ASTIER

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

148 Traverse de la Martine
Parc de la Verrerie Bt A2
13011 MARSEILLE

☎ 04 91 23 01 23
FAX 04 91 22 02 49
contact@auditeursas.com

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL
1686 CHEMIN DE SAUVECANNE
13320 BOUC BEL AIR

relatifs à l'exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 009 581 Euros
- Produits d'exploitation,	828 494 Euros
- Résultat net comptable,	1 767 Euros

Fait à MARSEILLE
Le 30/05/2023

PHILIPPE ARNAUD
EXPERT COMPTABLE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2023 12			Exercice N-1 30/04/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	817	817				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	161 300		161 300	161 300		
	Constructions	467 400	1 09 989	357 410	338 064	19 346	5.72
	Installations techniques Matériel et outillage	3 931	689	3 241		3 241	
	Autres immobilisations corporelles	56 924	16 186	40 738	30 656	10 082	32.89
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	690 371	127 682	562 690	530 020	32 670	6.16	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	55 744	1 188	54 556	34 588	19 968	57.73
	Autres créances	2 324		2 324	1 222	1 102	90.16
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	387 941		387 941	445 187	57 246	12.86	
Charges constatées d'avance (3)	2 071		2 071		2 071		
Total III	448 080	1 188	446 892	480 993	34 106	7.09	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecrts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 138 451	128 870	1 009 581	1 011 018	1 436	0.14	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		30/04/2023	12	30/04/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	6 098	6 098				
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	152	152				
	Autres réserves						
	Report à nouveau	372 891	369 770	3 120	0.84		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 767	3 120	1 353	43.37		
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	46 173	47 740	1 567	3.28			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	427 081	426 881	201	0.05			
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	378 981	397 388	18 407	4.63		
	Emprunts et dettes financières divers	61 498	31 479	30 019	95.36		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 337	122 665	3 328	2.71		
	Dettes fiscales et sociales	17 206	19 133	1 927	10.07		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 478	13 472	7 994	59.34		
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	582 500	584 137	1 637	0.28		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 009 581	1 011 018	1 436	0.14		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

582 500 584 137

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2023	30/04/2022	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	664 547	538 742	125 805	23.35
Production vendue de Biens et Services	114 447	74 924	39 523	52.75
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	49 500	42 050	7 450	17.72
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 859	4 859	100.00
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
Total I	828 494	660 575	167 920	25.42
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	441 680	373 119	68 560	18.37
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 997	6 610	387	5.86
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		3 774	3 774	100.00
Autres achats et charges externes	160 163	88 892	71 271	80.18
Impôts, taxes et versements assimilés	6 940	5 083	1 857	36.53
Salaires et traitements	138 224	120 703	17 521	14.52
Charges sociales	37 970	33 635	4 335	12.89
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 095	10 530	16 565	157.31
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 188		1 188	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	4 020	6 441	10 461	162.42
Autres charges (2)	13 045	15 158	2 112	13.93
Total II	837 323	651 064	186 259	28.61
I - Résultat d'exploitation (I-II)	8 829	9 511	18 339	192.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	11 227		11 227	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2023	Exercice N-1 30/04/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	996	512	484	94,46
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	996	512	484	94,46
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	6 029	4 733	1 296	27,37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 029	4 733	1 296	27,37
2. Résultat financier (V-VI)	5 033	4 221	812	19,23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 635	5 289	7 924	149,82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 086		2 086	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 317	853	1 464	171,58
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	4 402	853	3 549	416,10
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 022	3 022	100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		3 022	3 022	100,00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 402	2 169	6 571	302,98
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	845 120	661 940	183 180	27,67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	643 353	658 820	184 533	28,01
Salde intermédiaire	1 767	3 120	1 353	43,37
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 767	3 120	1 353	43,37

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des amortissements	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	817		
Terrains	161 300		
Constructions sur sol propre	429 600		37 799
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 660		7 861
Installations générales agencements aménagements divers	2 262		1 472
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 518		17 012
Immobilisations corporelles en cours			54 454
TOTAL	674 341		118 599
TOTAL GENERAL	675 158		118 599

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			817	817
Terrains			161 300	161 300
Constructions sur sol propre			467 400	467 400
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 591	3 931	3 931
Installations générales agencements aménagements divers		449	3 285	3 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 892	53 639	53 639
Immobilisations corporelles en cours		54 454		
TOTAL		103 385	689 554	689 554
TOTAL GENERAL		103 385	690 371	690 371

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	817			817
Constructions sur sol propre	91 536	36 418	17 965	109 989
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 660	689	4 660	689
Installations générales agencements aménagements divers	2 262	123		2 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 862	7 830	39 892	13 801
TOTAL	144 321	45 060	62 516	126 864
TOTAL GENERAL	145 138	45 060	62 516	127 682

ANNEXE

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	36 418				
Instal.techniques matériel outillage indus.	689				
Instal.générales agenc.aménag.divers	123				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 830				
TOTAL	45 060				
TOTAL GENERAL	45 060				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 188			1 188
TOTAL		1 188			1 188
TOTAL GENERAL		1 188			1 188
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 188			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 188	1 188	
Autres créances clients	54 556	54 556	
Personnel et comptes rattachés	1 387	1 387	
Divers état et autres collectivités publiques	750	750	
Débiteurs divers	187	187	
Charges constatées d'avance	2 071	2 071	
TOTAL	60 139	60 139	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	378 981	18 695	77 742	282 544
Fournisseurs et comptes rattachés	119 337	119 337		
Personnel et comptes rattachés	11 481	11 481		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 535	5 535		
Autres impôts taxes et assimilés	190	190		
Groupe et associés	61 498	61 498		
Autres dettes	5 478	5 478		
TOTAL	582 500	222 214	77 742	282 544
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 436			

ANNEXE

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	750
Total	750

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 585
Dettes fiscales et sociales	15 252
Total	132 837

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 071
Total	2 071

ANNEXE

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Equipements sportifs mis à disposition par la ville de Marseille : 24 180 euros.

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 Juin 2022 à SENAS, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes du comité départemental relatif à l'exercice clos le 30 avril 2023.

Madame PRUD'HOMME et Monsieur HUTIN ont mis à notre disposition, en temps voulu, l'ensemble des documents comptables et pièces justificatives nécessaires à la bonne exécution de notre mission.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels selon les normes en vigueur ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du comité départemental des Bouches du Rhône à la fin de cet exercice.

En conclusion, nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier pour les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023.

Fait à Bouc Bel Air, le 5.1.06.1..... 2023

Les vérificateurs des comptes

Guy SEGUIN



Céline LOPEZ





REGLEMENT FINANCIER		Euro €
DEFINITIONS		
COTISATIONS - B.O. (1)		
- Droit fixe de participation: Il comprend, la cotisation annuelle au Comité 13, l'abonnement au B.O. l'expédition par mail, et l'adressier départemental		250,00 €
ABONNEMENT MAGAZINE BASKET-BALL		
- France (Métropole et Outre Mer)		75,60 €
- Etranger		84,70 €
ENGAGEMENTS (1)		
- Engagements équipe seniors (masc et fém)		160,00 €
- Engagements équipe (ELITE / INITIE) U20-U17 (masc et fém)		130,00 €
- Engagements équipe (ELITE / INITIE) U15-U13 (masc et fém)		75,00 €
- Engagements équipe (ELITE / INITIE) U11 (masc et fém)		55,00 €
- Engagements équipe (DETENTE-INITIATION) U17 (masc et fém)		85,00 €
- Engagements équipe (DETENTE-INITIATION) U15-U13 (masc et fém)		50,00 €
- Engagements équipe (DETENTE-INITIATION) U11 - Challenge découverte (masc et fém)		35,00 €
- Engagements équipe Challenge découverte (masc et fém)		30,00 €
- Engagements équipe championnat corporatif (masc et fém)		60,00 €
- Engagements équipe championnat 3*3 jeunes (masc et fém)		40,00 €
- Engagements équipe championnat 3*3 U18 et plus (masc et fém)		60,00 €
PENALITES (3)		
- Non présentation de licence Toutes Catégories (Masc et Fém)		15,00 €
- OTM / Arbitres / Délégués de club non licenciés		20,00 €
- Absence délégué de club		50,00 €
- Entraîneur pas ou mal qualifié		40,00 €
- Joueur pas ou mal qualifié		40,00 €
- Tenue joueur non conforme au règlement de la FFBB		40,00 €
- Transmission e-marque non effectuée ou résultats non saisis (dimanche soir au plus tard)		40,00 €
- Forfait simple (Toutes catégories et divisions)		80,00 €
- Forfait 3*3		40,00 €
- Forfait Coupe CD13		40,00 €
- Forfait général (Toutes catégories et divisions)		150,00 €
- Non participation PHASE FINALE CHAMPIONNAT		100,00 €
- MATCH perdu par PENALITES		80,00 €
- Non réponse à une demande de dérogation au bout de 12 jours		30,00 €
- Dérogation hors délai entre 21 et 12 jours		30,00 €
- Dérogation hors délai moins de 12 jours		60,00 €
- Pénalité de retard de paiement de la caisse péréquation par mois de retard		+ 20 %
- Absence à l'Assemblée Générale		100,00 €
- Courrier nécessitant l'envoi d'un recommandé avec accusé de réception		30,00 €
- Retard de + de 1 mois paiement acomptes licences		+ 40%
RECLAMATIONS ET SANCTIONS (3)		
- Réclamation - Dépôt de la réclamation (si non justifiée = dépôt acquis au CD13)		80,00 €
- Réclamation - Confirmation de la réclamation (complément pour recevabilité)		100,00 €
- Faute technique		80,00 €
- Faute disqualifiante sans rapport		80,00 €
FOURNITURES (1)		
- Demandes de Rencontres Internationales		15,00 €
DOCUMENTS à TELECHARGER sur Site INTERNET COMITE ou FFBB		
- Code de Jeu à télécharger sur site FFBB		gratuit
- Demande de surclassement. Régional/National(bleu) et exceptionnel (jaune)		gratuit
- Imprimés divers: Demande de Licences, Changement de nom, fusion, ent. / Union		gratuit
DEPLACEMENTS et AUTRES FRAIS		
- Frais de déplacement en véhicule au 1er juin 2023 (Euro par Km)		0,50 €

**Renvois:**

(1) - Ces éléments sont à régler au comptant lors de la commande ou lors du dépôt des dossiers. Sans règlement un dossier est considéré comme incomplet et mis en attente.

(2) - Les licences sont à régler aux dates fixées par les calendriers d'appels de fonds, établis et envoyés par la trésorerie selon les modalités retenues par le bureau directeur du CD13- Attention aux pénalités de retard de paiement.

(3) - Les amendes, pénalités financières, etc. infligées par les commissions, sont à régler d'office, et au plus tard dans les quinze jours qui suivent la notification (B.O. ou lettre spécifique); la date du BO ou de la lettre constitue l'origine du délai de paiement. Le Club qui ne se conformerait pas à ce point de règlement, aura, la ou les rencontres, motivant les pénalités, déclarées perdues par pénalité sportive, jusqu'à la régularisation ou définitivement s'il y a récidive (sans préjudice des sanctions de l'article 514 des RG). Les contestations éventuelles sont à présenter à la Trésorerie qui saisira la commission compétente si nécessaire.

RAPPEL très important: Par principe et en application des articles 514 du règlement général FFBB:

a) Les factures émises par la trésorerie doivent être payées à réception. Pour toutes précisions sur la facture vous devez vous adresser à la trésorerie du Comité. Si vous en contestez l'objet ou la teneur, exposez vos observations et justifications clairement et au plus tôt. Les problèmes éventuels seront ainsi réglés plus facilement.

b) Pour vos commandes d'imprimés utilisez le bon de commande établi pour la saison. Il facilite la gestion de chacun et constitue une facture provisoire sans ambiguïté.

Voté en Comité Directeur le : 15/05/2023



CD13

AFFILIATIONS & REAFFILIATIONS

2023-2024	ASSOCIATION 5x5 - 3x3 - VxE	Etablissement 5x5 - 3x3 - VxE
TYPE D'AFFILIATION	A	E
DUREE	1 an	1 an
CONVENTION	NON	OUI
COUT NOUVELLE STRUCTURE	150,00 €	150,00 €
Affiliation part FFBB	150,00 €	150,00 €
	112,80 €	112,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité Départemental	18,60 €	18,60 €
2ème année d'affiliation	0,00 €	150,00 €
Affiliation part FFBB	0,00 €	112,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	0,00 €	18,60 €
Affiliation part Comité Départemental	0,00 €	18,60 €
3ème année d'affiliation	0,00 €	150,00 €
Affiliation part FFBB	0,00 €	112,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	0,00 €	18,60 €
Affiliation part Comité Départemental	0,00 €	18,60 €
COUT RENOUVELLEMENT STRUCTURE MOINS DE 50 LICENCIES	150,00 €	150,00 €
Affiliation part FFBB	112,80 €	112,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité Départemental	18,60 €	18,60 €
COUT RENOUVELLEMENT STRUCTURE PLUS DE 50 LICENCIES	225,00 €	225,00 €
Affiliation part FFBB	187,80 €	187,80 €
Affiliation part Ligue Régionale	18,60 €	18,60 €
Affiliation part Comité Départemental	18,60 €	18,60 €
Suspension ou retrait affiliation	NON	NON
Procédure renouvellement	Via le formulaire édité annuellement sur FBI par le CD Possibilité refus par BF	Pôle Clubs et Territoires

TARIFS LICENCES

ASSURANCES

	PRATIQUES	CATEGORIES	Part FFBB 2023-2024	Part LR 2023-2024	Part CD 2023-2024	FFBB + LR + CD 2023-2024	ASSURANCES			
							A	B avec II	C	
CLUB	SOCLE POUR TOUT LICENCIÉ EN CLUB									
	Licence club		14,00 €	12,50 €	13,50 €	40,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €	
	Licence club avec Pratique VxE						Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,36 €	
	EXTENSION POUR PRATIQUE EN CLUB									
	Joueur Compétition	U6 à U11		1,00 €	0,00 €	1,00 €	2,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
		U12 à U15		7,00 €	3,00 €	12,00 €	22,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
		U16 à U18		17,00 €	7,00 €	12,00 €	36,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
		U19 et plus		17,00 €	8,00 €	12,00 €	37,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
	Joueur Entreprise	U19 et plus		10,00 €	0,00 €	0,00 €	10,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
	Joueur Loisir	U19 et plus		10,00 €	0,00 €	8,00 €	18,00 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36 €
	Micro Basket (Coût 6€ revenant au CD et Pas de socle)	U5 et moins		0,00 €	0,00 €	6,00 €	0,00 €	Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,36 €
	EXTENSION PRÊT T									
	Joueur Compétition prêté (T)	U13		gratuit	non	non	0,00 €			
		U14 à U15		18,00 €	30,00 €	30,00 €	48,00 €			
		U16 et plus		35,00 €	40,00 €	40,00 €	75,00 €			
AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPÉTITION EN CLUB										
Joueur Compétition AST Compétition	U13		gratuit	non	non	0,00 €				
	U15		15,00 €	non	non	15,00 €				
	U16 et plus		24,00 €	non	non	24,00 €				
Joueur Compétition AST Entreprise	U18									
	U19 et plus		19,00 €	non	non	19,00 €				
Joueur Compétition ASP Compétition	U18		gratuit	non	non	0,00 €				
	U19 et plus		24,00 €	non	non	24,00 €				
MUTATION POUR TOUT LICENCIÉ ENTRE DEUX CLUBS										
Mutation	U13		gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €				
	U14 et plus		20,00 €	20,00 €	20,00 €	60,00 €				
HORS CLUB	CONTACT BASKET									
	Licence hors club Contact Basket	Toutes	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
	Licence hors club Micro Basket	U3 à U5	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
	Basket Santé Découverte	Tout âge	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €				
	BaskeTonik Découverte	à partir 13 ans	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €				
	Basket Inclusif Découverte	Tout âge	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €				
	Licence hors club Juniorleague 3x3	U18	18,00 €	non	non	18,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
	Licence hors club Superleague 3x3	U19 et plus	33,00 €	non	non	33,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
	Centre Génération Basket	U7 et Plus	gratuit	non	non	0,00 €				
	Pass hors club pour un évènement sportif - jouer 1 Open Start 3x3 - ou participer à 1 Camp Basket	U18	2,00 €	non	non	2,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
		U19 et plus	5,00 €	non	non	5,00 €	0,56 €	2,16 €	A ou B + 0,36 €	
	Licence hors clubs Agent Sportif AGTSP		600,00 €	non	non	600,00 €				

➤ **Informations fédérales**

- Prolongation du Pass'Sport
- Opération 40 000 nouveaux dirigeants reconduite
- (15 licences aux primo dirigeants par clubs)

➤ **Focus INCIVILITES**

Pour EDUQUER les nouveaux arrivants

Pour RECENTRER les anciens à chaque occasion

Pour AVERTIR puis DEGAGER les réfractaires

C'est défendre NOS VALEURS

C'est garder notre sport PROPRE et SAIN

C'est prôner le CONTRÔLE de SOI



Votre gymnase n'est pas un état de non droit...

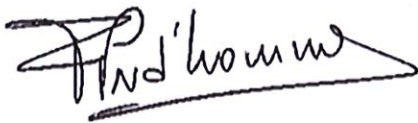
**Vous devez à votre adversaire :
ACCUEIL – RESPECT - CONVIVIALITE –
Et non
INSULTES – AGRESSIVITE - MENACES**

➤ Remise des récompenses

➤ Allocution de clôture de la Présidente Frédérique Prud'homme

L'assemblée est levée à 16H45

La Présidente
F. PRUD'HOMME



La Secrétaire Générale
I.GERARD

